

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-427

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **L'agence DB Caen sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules, rue des Cuisiniers, pour un déménagement,**

CONSIDERANT que ce déménagement aura lieu **le lundi 23 juin 2025, l'après-midi,**

CONSIDERANT que ce déménagement est de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdite **le lundi 23 juin 2025 :**

- Rue des Cuisiniers de 14h00 à 19h00

Article 2 – L'AGENCE DB de CAEN sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept mai deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

